

# **PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CEYZERIAT DU 07 mars 2024**

**N° 35**

Le conseil municipal a été convoqué le 1er mars 2024 pour le jeudi 7 mars 2024 à 20h00.

Ordre du jour joint à la convocation.

L'an deux mil vingt-quatre, le 07 mars, à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de Ceyzériat s'est réuni, au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de M Jean-Yves FLOCHON, Maire.

Il est procédé, conformément à l'article L121-14 du Code des Communes, à la nomination d'un secrétaire de séance : M. CARMINATI Alexandre est nommé secrétaire de séance.

Présents : M FLOCHON Jean-Yves Maire, M POMMERUEL Christian, Mme TAVEL Cécile, Mme FRANCK Isabelle, Mme TRENTESAUX Claudine, M CARMINATI Alexandre adjoints.  
Mmes ECOCHARD Laurence, FROMENT Josette, NAGA Cécile, MICHAUD Gaëlle, BAILLY Delphine, POLIZZI Sylvie, Claire PONCETY, Mrs BOURGIER Jean-Jacques, BERTEAUX Pascal, BRANCHE Pascal, DUSSURGET Jean, JARNET Ludovic, RICHONNIER Romuald, PIVET Sylvain, THEVENARD Sébastien.

Excusé : M CARTE Claude.

Absente : Mme PERROT Isabelle.

M. CARTE Claude a donné pouvoir écrit de voter en son nom à M FLOCHON Jean-Yves.

Le conseil adopte à l'unanimité le compte rendu de séance du 25 janvier 2024.

## **I – Finances, Personnel Communal, Communauté d'agglomération, Communication (J.Y. FLOCHON)**

### **1.1. Conseil d'agglomération du 5 février 2024**

Monsieur le Maire rend compte du dernier conseil communautaire.

### **1.2. Vente bâtiment Le village (Adapei)**

Monsieur le Maire rappelle la délibération N°2024/07 du conseil municipal du 25 janvier 2024 actant la vente du tènement cadastré AL 957 (27M<sup>2</sup>) et AL 958 (498M<sup>2</sup>), occupé jusqu'au 31 janvier 2024 par le foyer de l'Adapei.

Ce tènement acquis par l'intermédiaire de l'EPF de l'Ain doit être rétrocédé à la commune. Il comprend les parcelles cadastrées :

-AL 956 (851m<sup>2</sup>) et AL 959 (72m<sup>2</sup>) actuellement parking de la commune

-AL 957 (27m<sup>2</sup>) et AL 958 (498m<sup>2</sup>) maison d'habitation et cour, objet de la cession par la commune.

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'une proposition d'acquisition a été faite conformément à l'avis des Domaines.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte la rétrocession par l'EPF de l'Ain et la cession à la SCI « Flavie Santé » à 289 750€ net vendeur.

### **1.3. Echange parcelles « En Pleury »**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il a procédé à une négociation d'échange de terrains avec Mme Collet-Tramblay. Les parcelles cadastrées section AM 230, 231, 232, 438,440, 653 dont elle est propriétaire sont situées sur l'emplacement réservé N°10 du PLU, qui préfigure la création d'une voie mode doux. Pour permettre cet aménagement, il y a lieu de réaliser un échange de terrain avec la parcelle AM 294 dont la commune est propriétaire. Un plan de division pour échange a été réalisé par le cabinet Chanel Grand et validé par l'intéressée et la commune conformément au descriptif ci-dessous :

Parcelles cédées par Mme Collet-Tramblay :

- n° AM 957 (ex AM 230) pour une surface de 29m<sup>2</sup> ;
- n° AM 959 (ex AM 231) pour une surface de 29m<sup>2</sup> ;
- n° AM 961 (ex AM 232) pour une surface de 14m<sup>2</sup> ;
- n° AM 966 (ex AM 438) pour une surface de 13m<sup>2</sup> ;
- n° AM 968 (ex 440) pour une surface de 83m<sup>2</sup>
- n° AM 970 (ex 653) pour une surface de 64m<sup>2</sup>

Parcelle cédée par la commune :

- n° AM 962 (ex 294) pour une surface de 468 m<sup>2</sup>

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, accepte à l'unanimité cet échange à réaliser.

### **1.4. Propriété Randu : Cession partielle**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une proposition a été faite à la commune pour l'acquisition d'une partie de la parcelle AL 102 (environ 1000m<sup>2</sup>) Place Jean Moulin, constituant l'ancienne propriété Randu.

Cette parcelle a été acquise pour la commune par l'intermédiaire de l'Etablissement public Foncier de l'Ain

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des présents :

-autorise l'Etablissement public Foncier de l'Ain à céder pour partie (environ 1000m<sup>2</sup>) la parcelle AL 102 au prix de 150€ le m<sup>2</sup>, sous réserve de validation du projet présenté par le futur acquéreur.

### **1.5. Recensement : données provisoires**

Monsieur le Maire a présenté les résultats provisoires du recensement, dont le déroulement vient de se terminer. Il a tenu à remercier les six agents recenseurs pour leur efficacité, ainsi que l'agent administratif, Mme Jacquemet, en charge du suivi de ce dossier important. Sur le plan des chiffres, il marque un ralentissement net de l'évolution de la population de Ceyzériat, puisque la progression du nombre des habitants, en cinq années, devrait être contenue à quelques 150 habitants supplémentaires. Il a par ailleurs souligné que cette progression se situait dans la moyenne constatée sur notre bassin de vie, avec un rythme annuel d'environ 0,4% annuel.

### **1.6. Incorporation des biens sans maître**

Monsieur le Maire rappelle la procédure de biens sans maître concernant les parcelles cadastrées « En Bief Colon » C 58 (781m<sup>2</sup>), C 59 (832m<sup>2</sup>), C 91 (2770m<sup>2</sup>).

La procédure étant achevée, le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, décide que les biens cités ci-dessus sont incorporés au domaine communal en application de l'article L.1123-3 du Code Général de la propriété des personnes publiques.

### **III – Travaux, voirie, sécurité (A. CARMINATI)**

Le Maire-adjoint en charge du dossier, Alexandre Carminati, a donné le calendrier plus précis des travaux de la route de Jasseron et fait part des nombreuses remarques entendues sur l'état du plateau situé au centre-village, au droit de la place Bouvard. L'urgence d'une reprise est avérée, et la réfection intégrale de ce plateau pourra être engagée dès lors que le budget aura été voté. Le Conseil a donné un avis très favorable à cette proposition.

### **IV – Urbanisme (C. POMMERUEL)**

#### **4.1. Commission urbanisme du 04 mars**

##### Permis de construire

Demande en date du 19 janvier 2024 de Gazi & Sveda CALIS  
Sur un terrain situé 4 allée de Bellevue  
Parcelle(s) N° 129 Section AD située(s) en zone UB  
D'une superficie totale de 989 m<sup>2</sup>  
Pour rénovation et extension de la maison d'habitation

Demande en date du 31 janvier 2024 de SCI ACDC  
Sur un terrain situé En Domagne  
Parcelle(s) N° 1996 Section A située(s) en zone UXd  
D'une superficie totale de 511 m<sup>2</sup>  
Pour construction de bureaux et garages

Demande en date du 02 février 2024 de Alexandre BESSON  
Sur un terrain situé 1 rue Jayr  
Parcelle(s) N° 307, 306, 303 & 302 Section AL située(s) en zone UAc  
D'une superficie totale de 5292 m<sup>2</sup>  
Pour construction d'un garage et d'un carport

##### Déclarations préalables

Demande en date du 23 janvier 2024 de Maxime TERRIER  
Sur un terrain situé 45 chemin de la Croix de Bois  
Parcelle(s) N° 540, 539 & 544 Section AK située(s) en zone UB  
D'une superficie totale de 719 m<sup>2</sup>  
Pour installation de panneaux photovoltaïques en sur-imposition de toiture

Demande en date du 25 janvier 2024 de Philippe DEMASURE  
Sur un terrain situé 1010 route du Relais  
Parcelle(s) N° 765 Section C située(s) en zone N  
D'une superficie totale de 260 m<sup>2</sup>  
Pour Pose d'une logette EDF

Demande en date du 30 janvier 2024 de Philippe REYMONDON  
Sur un terrain situé 7 allée des Erables  
Parcelle(s) N° 574 Section AB située(s) en zone UB  
D'une superficie totale de 952 m<sup>2</sup>  
Pour installation de panneaux photovoltaïques en sur-imposition de toiture

Demande en date du 31 janvier 2024 de Nicolas CURT  
Sur un terrain situé 390 chemin de Clozy  
Parcelle(s) N° 114 Section ZA située(s) en zone UX'  
D'une superficie totale de 2000 m2  
Pour installation de panneaux photovoltaïques en sur-imposition de toiture

Demande en date du 01 février 2024 de Bernard TETU  
Sur un terrain situé 26 rue Pierre de coubertin  
Parcelle(s) N° 592 Section AB située(s) en zone UB  
D'une superficie totale de 958 m2  
Pour réalisation d'un auvent et d'une marquise

Demande en date du 02 février 2024 de Christian RENAULT  
Sur un terrain situé 357 route de Revonnas  
Parcelle(s) N° 293 & 1081 Section D située(s) en zone UB  
D'une superficie totale de 3256 m2  
Pour Création d'un carport et réfection toiture garage

Demande en date du 06 février 2024 de Dimitri DUNAND  
Sur un terrain situé 108 route du Relais  
Parcelle(s) N° 8 Section AH située(s) en zone UB  
D'une superficie totale de 1552 m2  
Pour création d'une extension, réfection de toiture, ravalement de façade et diverses modifications

Demande en date du 09 février 2024 de Jean-Edouard DUCOS-FONFREDE  
Sur un terrain situé 756 route de Tréconnas  
Parcelle(s) N° 182 Section AC située(s) en zone UB  
D'une superficie totale de 695 m2  
Pour Isolation par l'extérieur de la façade ouest

Demande en date du 14 février 2024 de Fabrice RENAUD  
Sur un terrain situé 9 chemin des Billets  
Parcelle(s) N° 397 Section AK située(s) en zone UB  
D'une superficie totale de 796 m2  
Pour installation de panneaux photovoltaïques en sur-imposition de toiture

Demande en date du 19 février 2024 de Pascal BRANCHE  
Sur un terrain situé 14 rue Jean Jaurès  
Parcelle(s) N° 274 Section AL située(s) en zone UAc  
D'une superficie totale de 199 m2  
Pour ravalement de façade

Demande en date du 19 février 2024 de Alain CHANNAUT  
Sur un terrain situé 10 bis rue Charles Guillon  
Parcelle(s) N° 644 Section AM située(s) en zone UB  
D'une superficie totale de 1013 m2  
Pour remplacement de la haie par une clôture grillagée

Demande en date du 20 février 2024 de Benoit FION  
Sur un terrain situé 270 chemin de la Bartelière  
Parcelle(s) N° 748 Section AL située(s) en zone UB  
D'une superficie totale de 1289 m<sup>2</sup>  
Pour installation de panneaux photovoltaïques en sur-imposition de toiture

Demande en date du 20 février 2024 de Julien TERRIER  
Sur un terrain situé 9 rue Jean Bouin  
Parcelle(s) N° 230 Section AB située(s) en zone UB  
D'une superficie totale de 863 m<sup>2</sup>  
Pour installation de panneaux photovoltaïques en sur-imposition de toiture

Demande en date du 26 février 2024 de Nabila PARADIS  
Sur un terrain situé 7 chemin de la Combe  
Parcelle(s) N° 326 Section AB située(s) en zone UB  
D'une superficie totale de 753 m<sup>2</sup>  
Pour ravalement de façade

Demande en date du 26 février 2024 de Jean-Michel CEVRERO  
Sur un terrain situé 91 chemin de Botru  
Parcelle(s) N° 365 Section AC située(s) en zone UB  
D'une superficie totale de 1337 m<sup>2</sup>  
Pour installation de panneaux photovoltaïques en sur-imposition de toiture

Demande en date du 26 février 2024 de Denis SAGLIO  
Sur un terrain situé 57 allée de la Vallière  
Parcelle(s) N° 920 Section D située(s) en zone UB  
D'une superficie totale de 664 m<sup>2</sup>  
Pour installation de panneaux photovoltaïques en sur-imposition de toiture

Déclarations d'intention d'aliéner  
Demande en date du 19 janvier 2024 de NOTAIRES CONSEILS  
Sur un terrain situé En Morillon  
Parcelle(s) N° 321 & 322 Section D située(s) en zone UB  
D'une superficie totale de 630 m<sup>2</sup>  
VENTE FAVIER / MEGARD

Demande en date du 15 février 2024 de Maître Laure JACQUET  
Sur un terrain situé 391 route de Tréconnas  
Parcelle(s) N° 728 & 735 Section AB située(s) en zone UB  
D'une superficie totale de 973 m<sup>2</sup>  
VENTE MERESSE / ALLAIN

#### **4.2. Zones d'accélération énergies renouvelables**

Monsieur Pommeruel présente le dossier des zones d'accélération des énergies renouvelables, qui feront l'objet d'une procédure de concertation auprès du grand public à l'occasion des prochaines réunions publiques. L'éolien a été écarté des opportunités éventuelles, le photovoltaïque sur bâtiments ou ombrières étant à l'inverse à privilégier.

## **V – Affaires scolaires (C.TRENTESAUX)**

### **5.1 Commission scolaire**

Les membres de la commission scolaire ont examiné le projet de débitumisation et de végétalisation de la cour d'école maternelle avec M. C. Szewe, chef de projet Petites Villes de Demain qui succède à Mme Georget.

Ce projet, hormis la restauration de cette cour détériorée par les racines des arbres et la pelouse synthétique usée, a pour objectif de lutter contre le changement climatique, améliorer le confort thermique en plantant des arbres et en créant des espaces ombragés, de redonner une place au cycle naturel de l'eau en favorisant l'infiltration des eaux de pluie, de sensibiliser les enfants au respect de l'environnement en créant des mini-jardins à cultiver, et de créer des zones d'activités physiques avec de nouveaux jeux. La cour représente un espace de 716 m<sup>2</sup>.

Ce projet d'aménagement se fera en concertation avec les enseignants, les parents et les enfants.

A ce jour le budget est estimé à 226 000,00€ et pourra être subventionné par plusieurs organismes.

Les travaux pourraient commencer en 2025 ; les membres de la commission scolaire souhaitent voir la réalisation de ces travaux avant la fin du mandat.

Autre information : la fermeture de la 5<sup>ème</sup> classe est officielle. La commission a proposé de fonctionner à la rentrée 2024 avec trois postes d'ATSEM à temps plein et 1 poste à mi temps. Il y aurait donc 4 ATSEM le matin pour 4 classes et 3 l'après-midi. Le conseil de classe valide cette proposition.

### **5.2. Rythmes scolaires : période 2024-2027**

La réforme Peillon en 2013 réorganisait la semaine scolaire sur 9 demi-journées par semaine. En 2017 M. Blanquer autorisait par dérogation pour les écoles et communes qui le souhaitaient de revenir à la semaine de 4 jours (8 demi-journées) pour 3 ans. En 2020 en raison de la pandémie cette dérogation a été repoussée d'un an. Nous l'avons renouvelée en 2021 pour 3 ans.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve à l'unanimité le maintien des rythmes scolaires sur une semaine de 4 jours pour la période 2024-2027.

## **VI – Sport -Action Sociale (C. TAVEL)**

### **Compte rendu de l'assemblée générale de Ceyzeriat Revermont VTT du 16 février :**

L'association compte 14 adhérents. Sorties les dimanches.

Le club a participé à 10 randos extérieures. Les frais d'inscriptions sont remboursés.

Organisation de la rando de Cize le 02/04/2023

#### Bilan financier :

Dépenses : 4 197,72€ dont 830,50€ pour la fédération

Recettes : 2 160€ dont 715€ de cotisation

Trésorerie 7 133,81 euros

Les raisons : moins de licenciés, organisation d'un week-end itinérant pour 1 265 euros, la rando de Cize qui est déficitaire présence de seulement 50 participants en raison de la météo.

#### Saison 2024

- Achat de nouveau maillots avec un nouveau logo

- Rando de Cize le 8 avril
- Poursuite du traçage avec Grand Bourg de 3 parcours permanents de VTT dont 2 au départ de Ceyzériat « place de la mairie » avec implantation d'une cabane à vélo pour des réparations. L'entretien sera à la charge du club.

## **VII – Associations culturelles, actions patrimoniales, événementiel (I. FRANCK)**

### **7-1 Assemblée générale de l'association Passeurs de Mémoire et de l'Amicale des Anciens Combattants et Victimes de guerre.**

L'assemblée générale des associations Passeurs de Mémoire et Amicale des Anciens Combattants a eu lieu le 27 janvier en présence de ses membres ainsi que M. Jean-Yves Flochon Maire de Ceyzériat et M. Lucien BERGER Président du Comité Départemental de la FNACA.

Le Président de Passeurs de Mémoire Jean Marc GAU a ouvert l'Assemblée par une minute de silence à la mémoire des anciens membres de l'Amicale des Anciens Combattants et FNACA décédés en 2023 : Mme Aimée Poccaud, M. Christian Delhay et M. André Canton membre fondateur du Comité FNACA de Ceyzériat en 1974 et porte-drapeau depuis 2004, également acteur et soutien à la création de Passeurs de Mémoire.

#### **Passeurs de mémoire**

Rapport Moral :

En 2023, l'association comptait 24 membres adhérents dont 16 de la section FNACA ainsi que 2 associations adhérentes. Encore plus de membres sont souhaités et notamment de la jeunesse afin de développer et pérenniser l'avenir.

Les activités et actions ont été nombreuses en 2023, outre la participation à toutes les cérémonies commémoratives, l'association est très engagée dans la réhabilitation de la Cabane du Maquis avec le 16/06, une première journée sur place avec la collaboration du SNU (service national universel) : une cinquantaine de jeunes volontaires sont intervenus sur le site pour nettoyer le site dans une ambiance joyeuse et travailleuse

Le 08/07 avec une seconde intervention du SNU, moins fructueuse avec quelques problèmes d'indiscipline, mais qui a quand même permis une avancée dans les préparations des futurs travaux qui débiteront au printemps 2024. Trois bénévoles ont rejoint l'association pour la réhabilitation du site de la Cabane du Maquis : Messieurs Jean-Pierre Bersot, Patrick Branche et Gilbert Chabaud.

Projets 2024 :

Le 04 février 2024 : 50ème anniversaire du comité local de la FNACA de Ceyzériat

La continuité de la réhabilitation de la Cabane du Maquis et la pose d'une plaque sur le second site au niveau de la Croix du Vanon en collaboration avec la Municipalité.

Le samedi 7 septembre sera organisé une journée découverte de la Cabane du Maquis, les modalités sont à préciser mais l'association souhaiterait que l'évènement soit populaire, ludique convivial et tourné vers la jeunesse.

L'association souhaiterait également s'associer à la Municipalité pour la rénovation du monuments aux morts avec pour commencer un nettoyage par les bénévoles. Et bien sûr la participation aux différentes commémorations.

Bilan Financier :

Le bilan financier 2023 dresse un solde positif de 7,36 € : résultat de 2024,64 € de dépenses et 2028€ de recettes. Les cotisations sont maintenues à 10 €. Chacun peut adhérer à Passeurs de Mémoire. L'association remercie chaleureusement la Commune pour l'attribution

de la subvention de 500 € qui a participé à l'achat d'un drapeau neuf et plus léger pour la section FNACA.

### **Amicale des Anciens Combattants**

Rapport moral :

L'Amicale compte 22 adhérents dont 13 membres anciens combattants et 9 sympathisants. Elle a été présente lors des diverses cérémonies et manifestations officielles locales ou extérieures comme l'assemblée générale des Anciens Combattants de Jasseron ou le congrès départemental de l'Union Fédérale des Anciens Combattants de l'Ain.

Projet 2024 :

2024 est l'année du 80ème anniversaire du débarquement en Normandie, priorité et honneur seront apportés aux porte-drapeaux. L'amicale des Anciens Combattants et Victimes de Guerre s'associera aux manifestations et commémorations locales et extérieures et continuera d'entretenir des liens étroits avec la Municipalité, l'école et le tissu associatif, la section FNCA et l'Amicale des Anciens Combattants de Jasseron. L'amicale s'associera aux projets et actions de Passeurs de Mémoire notamment lors de la seconde phase de réhabilitation de la Cabane du Maquis

Rapport financier

Le bilan financier fait apparaître une perte de 98.20 € : conséquence de 762.82 € de dépenses pour 664,62 € de recettes. L'amicale rappelle qu'elle possède une réserve bancaire de 4202.53 € permettant d'amortir ce léger déficit.

### **7.2 Assemblée générale de la Grappe d'or.**

L'assemblée générale de l'association a eu lieu le 05 mars 2024 sous la présidence de Messieurs Romuald Richonnier et Christian Pommeruel et la participation de 15 de leurs membres.

Rapport d'activités :

2023 marque le retour à une activité normale avec la participation à de nombreuses manifestations extérieures ainsi que l'organisation de plusieurs événements : la balade des cavets le 3 juin, la confection des galettes au feu de bois le 8 septembre, la confection des chars. Un grand merci à Jean-Jacques Bourgier pour le char de la charlotte aux fraises (en hommage aux Biscuits Bouvard), animation à la maison de retraite le 7 octobre et bien sûr la Grand Margot le 8 octobre. L'année s'est terminée avec le repas de remerciement le 25 novembre à la salle Peloux.

Pour 2024, l'association reconduit l'ensemble de ses activités. Une réflexion sur la confection d'une bannière ainsi que celle de tenue pour l'ensemble des membres est également prévue 2 nouveaux membres rejoignent l'association : La Reine Margot 2022 Flavie Moriau et Pierre Joseph Garnier.

Bilan Financier

Le bilan financier 2023 démontre un résultat positif de 2661,78 € résultat de 10 603,49 € de dépenses et 13 265,27€ de recettes. Ce résultat ne tient pas compte des droits de place de La Grand Margot de 500€ et qui seront versés lors des subventions

### **7.3 Rapport d'activité de la Médiathèque 2023**

Le 05 février Fanny Maréchal est venue présenter à la commission son rapport d'activités. En 2023 la médiathèque comptait 666 usagers soit 20 de plus qu'en 2022. L'objectif est de retrouver les 683 adhérents de 2021. 20915 prêts ont été effectués. 80 accueils de classe ont été réalisés. La médiathèque intervient également au pôle Petite Enfance et à la crèche ADMR, un partenariat avec les résidents HAISSOR est à l'essai, il reste à améliorer.

Différentes animations ont également jalonné l'année. Afin d'améliorer l'attractivité de la médiathèque, un projet d'aménagement de la terrasse est proposé. Il est composé de l'achat d'un store banne pour couvrir la terrasse et de mobilier extérieur le tout estimé à 5300€ (4500€ store + 800€ de mobilier). Cet investissement peut bénéficier d'une subvention de la DLP à hauteur de 40 % à condition que la médiathèque soit classée B1 (actuellement elle est classée B2). Pour obtenir ce surclassement, 3 conditions sont nécessaires :

- 12 heures d'ouverture hebdomadaires (actuellement 11h30)
- 1 salarié qualifiée (c'est déjà le cas)
- 2€ par habitant minimum pour les crédits d'acquisition de tous les documents (manque 12 €)

La commission culture propose donc de modifier les horaires d'ouverture de la médiathèque de 30 minutes/semaine soit fermeture à 12h15 au lieu de 12h le mercredi et le samedi afin de pouvoir être classé B1 et faire la demande de subvention auprès de la DLP si ce projet d'investissement est accepté lors du vote du budget. Le conseil municipal accepte la modification des horaires.

#### **7.4. Demandes de Subventions des associations**

Les dossiers de demandes de subventions ont été envoyés le 29/01 aux associations sportives et culturelles. Les commissions culture et sports se réuniront le mercredi 13 mars à 20 H pour étudier leurs demandes.

#### **7.5 CEYZE 1900**

M Jean Dussurget présente l'évènement CEYZÉ 1900 organisé par la commission avec le Comité d'Initiative. Expositions, animations, concerts, et déguisements seront au programme avec une soirée cabaret « french cancan » lors du week-end des 27 et 28 avril prochains.

### **VIII – Questions diverses**

#### **8.1. Réunions de quartier : calendrier**

Le calendrier des six réunions a été présenté au conseil, avec une première réunion le 03 avril. Des invitations seront distribuées dans chaque boîte aux lettres du village par le policier municipal. Les principaux projets de la fin de mandature y seront présentés en complément des habituels échanges avec la population sur les questions diverses.

#### **8.2. Fibre optique :**

Monsieur le maire présente le calendrier des dates d'éligibilité à la fibre optique sur l'ensemble du territoire communal. Le détail en sera donné pour les réunions de quartier, mais cette fois c'est effectif, l'ensemble du territoire communal sera bien accessible à la fibre d'ici la fin de l'été.

#### **8.3. Prochain conseil municipal.**

Le 28 mars 2024 à 20h00 (vote du budget).

Le Maire,

Les Adjointes,

Les Conseillers,